



Centraide
Mauricie
Nous tous, ici

Formulaire

adhésion
 renouvellement
au membership de Centraide Mauricie

Identification

(Nom de l'entreprise ou de l'individu membre)
accepte d'être membre de Centraide Mauricie et adhère à sa mission, son but et ses objectifs (verso)

Adresse :	Adresse :
Ville :	Ville :
Code postal :	Code postal :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Courriel :

Signature de la personne autorisée s'il s'agit d'une entreprise ou de l'individu membre

Catégorie de membre

Les organismes subventionnés par Centraide Mauricie sont membres automatiquement, sans avoir à remplir ce formulaire.

Parce que les organismes, les entreprises (corporatif), les donateurs individuels et les bénévoles sont tout aussi nécessaires à la réalisation de notre mission, il est entendu que les uns tout aussi bien que les autres peuvent être membres de Centraide dans la mesure où ils adhèrent aux objectifs, respectent les règlements généraux et ont été acceptés par le Conseil d'administration de Centraide Mauricie.

De quelle catégorie de membres êtes-vous ?

- Corporation (toute entreprises qui fait un don à Centraide Mauricie).
- Individuel (toute personne âgée de plus de 18 ans, qui fait un don soit par
- la déduction à la source. Nom de l'employeur _____
 - un don personnel
- et/ou
- qui contribue bénévolement à l'atteinte des objectifs de Centraide Mauricie.

(comité bénévole ou fonction bénévole occupée)

Droit de vote :

- L'organisme subventionné a 2 droits de vote qui sont exercés par 2 personnes déléguées et présentes à l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire.
- Le droit de vote d'une entreprise sera exercé par la personne déléguée et présente à l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire.
- Le droit de vote d'un membre individuel peut s'exercer seulement s'il est présent à l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire.
- Une personne ne peut exercer qu'un seul vote.
- Pour exercer son droit de vote à l'assemblée générale annuelle, la demande doit être acheminée avant le 31 mars.

Réservé à l'administration : Accepté au CA le : _____ NUC _____

MISSION :

Travailler à un changement social pour une société plus juste, plus humaine et plus démocratique à travers la promotion de l'entraide, la solidarité et l'engagement bénévole, afin de répondre aux besoins socio-économiques de notre communauté.

BUT:

Apporter un soutien aux organismes communautaires à vocation sociale qui, dans une perspective de prise en charge, viennent en aide aux personnes les plus démunies et les plus vulnérables de la communauté, dans le respect de leur dignité et la promotion de leurs droits les plus fondamentaux.

OBJECTIFS :

- 1) Identifier et analyser les besoins socio-économiques et communautaires du territoire.
- 2) Favoriser la prise en charge collective :
 - a) En mettant en communication des individus aux prises avec les mêmes difficultés ou aspirations et susciter leur regroupement.
 - b) En collaborant avec eux à la mise sur pied de solutions satisfaisantes.
 - c) En aidant les organismes et/ou les individus à formuler et à clarifier leurs situations problèmes ou les projets qui les concernent.
 - d) En assistant et conseillant les organismes communautaires
- 3) Apporter un soutien financier aux organismes communautaires en planifiant, organisant et coordonnant une campagne de financement.
- 4) Développer le partenariat avec les organismes communautaires.
- 5) Favoriser le partage d'expertises avec les ressources du milieu.
- 6) Faire connaître et faire valoir le travail des organismes communautaires au sein de la population.
- 7) Sensibiliser l'opinion publique aux besoins socio-économiques en collaboration avec les organismes communautaires.
- 8) Être un organisme de pression dans les domaines qui nous concernent.
- 9) Prélever, emprunter, administrer et distribuer les fonds provenant des sources privées et publiques pour des fins de développement social et d'assistance financière. Les pouvoirs d'emprunt sont les suivants et les directeurs peuvent juger opportun de :
 - a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la Corporation;
 - b) Émettre des obligations ou autres valeurs de la Corporation, les donner en garantie ou les vendre pour des prix et sommes jugés convenables.
 - c) Nonobstant les dispositions du code civil de la Province de Québec, hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs de la Corporation, pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionné par acte de fidéicommiss conformément aux articles 23 et 24 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines Corporations (Chapitre 280) ou de toutes autres manières.
 - d) Hypothéquer ou nantir les immeubles ou donner en gage ou autrement, frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la Corporation ou donner ces diverses espèces de garanties pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats ou engagements de la Corporation.
- 10) Acquérir par achat, location ou autrement, posséder et exploiter des biens meubles et immeubles nécessaires aux fins ci-dessus mentionnées.